

FICHE DE RÉSERVATION Remorque 500 kg de charge utile

Réservé aux adhérents à jour de cotisation

Délai de réservation : au minimum 1 semaine à l'avance

Fiche à remplir et à retourner à : Jean Yves CROUZET
ASCE 69 - DDT du Rhône
165 rue Garibaldi, CS 33862 - 69401 LYON Cedex 03
Mél. jeanyvescrouzet7@gmail.com – Tél : 06 19 78 03 88

NOM : Prénom : N° carte :

Adresse :

Tél portable Tél fixe (recommandé)

Courriel bureau (obligatoire) @

Courriel personnel (obligatoire) @

Tarifs adhérents : 20 € / jour ---- 30 € / Week-end ---- 60 € /semaine

RÉSERVATION : du ___ / ___ / ___ de ___ h à ___ h au ___ / ___ / ___ de ___ h à ___ h

DOCUMENTS À JOINDRE OBLIGATOIREMENT

- Un chèque de caution de 500 € à l'ordre de l'ASCE 69. La caution sera rendue après paiement et si aucune dégradation n'est constatée et sera encaissée dans le cas contraire.
- La photocopie de la carte d'adhérent signée avec photo du titulaire de l'année en cours.
- Le règlement sera effectué par virement bancaire.

CONDITIONS D'UTILISATION

500 kg de charge utile MAIS 750 kg de poids total en charge

L'utilisation de la remorque est réservée à des fins strictement personnelles et familiales (sauf administrations).

L'utilisation, **sauf convention spécifique, pour le compte d'une autre association ou d'un club est formellement interdite et non couverte par l'assurance.**

Toute sous-location ou fausse déclaration avérée entraînera la radiation immédiate de l'adhérent de l'ASCE 69, toutes les sommes versées seront encaissées.

L'enlèvement et le retour de la remorque se feront à la cité des mobilités, 11 allée du Général Benoît à Bron, après états des lieux contradictoires.

Un chèque de caution de 500 € est demandé à la réservation.

Au retour, la vérification de l'état de la remorque sera faite en présence du responsable matériels ou d'un membre du comité directeur. La remorque sera rendue bâchée et nettoyée, sous peine de retenue sur la caution égale au montant du nettoyage.

En cas de dommages constatés ou perte de la clé de l'antivol, le chèque de caution sera encaissé et il sera procédé à l'établissement d'un devis pour réparations. Un chèque sera retourné à l'adhérent avec les frais déduits.

Si le montant de la caution est insuffisant pour couvrir les frais de réparations, le complément sera demandé à l'adhérent.

L'adhérent est pécuniairement responsable des dommages matériels et corporels non couverts par l'assurance.

Aucune indemnisation ne pourra être réclamée auprès de l'association pour le matériel transporté en cas de vol ou accident.

Le chargement n'est pas couvert par l'assurance.

L'adhérent est personnellement et pécuniairement responsable des infractions au code de la route qu'il aura commises.

L'adhérent est tenu de vérifier les éléments de sécurité (attelage, pression des pneus, éclairage, avant, pendant et après utilisation).

N.B. : la REMORQUE est livrée avec un antivol et en configuration bâchée ; la rendre dans cette configuration.

Ne jamais utiliser la remorque débâchée avec l'armature de la bâche en place.

Je m'engage à respecter les conditions ci-dessus et certifie avoir pris connaissance des explications liées à son utilisation.

À....., le/...../.....

Signature

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES

SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES